

**Fiche de poste : Infirmier(e) /  
Infirmier(e) de Bloc Opératoire**

*Direction des Soins Infirmiers, de Rééducation et  
Médico-Techniques*

Date d'application :  
Février 2022  
Edition : 10-01/01//2003  
Réf. : DSIRMT/PhF/MJS

Quotité de travail : 100%

Validation : Ph. FAUGERON

**RATTACHEMENT HIERARCHIQUE :**

Coordonnateur Général des Soins : **P. FAUGERON**

Cadre supérieur de santé : **S. DALES**

**LIAISON FONCTIONNELLE :**

Coordonnateurs médicaux du bloc

Cadre du bloc

**IDENTIFICATION DU POSTE :**

- Pôles Chirurgie et St-Germain
  - Service : Blocs Opératoires

**CADRE REGLEMENTAIRE**

Exercice de la fonction conforme au décret 2004-802 du 29/07/2004 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier(e) et extrait du code de la santé publique.

**PRESENTATION DU SERVICE :**

Le Centre Hospitalier dispose d'un Bloc Opératoire pluridisciplinaire situé sur 2 sites :

- 2ème étage du BMC : 9 salles d'intervention dont 6 salles iso 5, 1 salle d'activité obstétricale de césarienne, 3 salles polyvalentes, 2 salles d'activités endoscopiques (+1 une salle hybride accouchement/césarienne).
- 1er étage du site St-Germain : 4 salles d'intervention, 1 salle d'endoscopie digestive et 1 salle de soins externes d'urologie.

**MISSION DU POSTE**

L'activité de l'IBODE ou IDE se décline en trois grandes fonctions :

- Circulante : son action se situe auprès de l'opéré et auprès de l'équipe chirurgicale en servant de relais entre les zones dites « stériles » et « non stériles ». Elle prévoit, organise, gère, utilise et contrôle tout le matériel nécessaire à l'intervention.
- Instrumentiste : son action se situe dans le périmètre stérile, elle prévoit et gère l'instrumentation stérile en fonction des temps opératoires.
- Aide-opératoire : collabore à l'acte opératoire.

**ACTIVITES PRINCIPALES**

- Collaboration avec l'équipe pour l'accueil, l'information, l'installation, le confort et la sécurité de l'opéré ;
- Recueil des informations utiles à l'analyse des besoins et des risques auprès de l'opéré et dans le dossier ;
- Utilisation de la check-list ;
- Organisation des actions avec méthode, efficacité et rapidité en tenant compte de la septicité et du degré d'urgence ;
- Collaboration avec l'équipe pour l'application et le respect des règles d'hygiène.
- Aménagement de l'espace suivant les besoins de l'intervention ;

- Anticipation des besoins en matériel et de la disponibilité des dispositifs médicaux ;
- Traçabilité des activités et des soins, des instruments des dispositifs médicaux ;
- Participation à la gestion des stocks et à la maîtrise des coûts.
- Accueil et encadrement des stagiaires et des nouveaux personnels ;
- Transmission des informations concernant l'opéré à l'équipe du service d'hospitalisation ;  
Participation aux groupes de travail, CREX et autres réunions de service.

### **QUALITES ET COMPETENCES REQUISES**

- Capacité d'adaptation ;
- Connaissance des matériels et maîtrise du fonctionnement des équipements ;
- Sens des responsabilités

### **MANIERE DE SERVIR ET QUALITES RELATIONNELLES :**

- **Capacité d'intégration :**
  - o Ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle, esprit d'initiative, entraide professionnelle, disponibilité, implication professionnelle ;
- **Attitude relationnelle au travail :**
  - o Ethique professionnelle, attitude constructive, confiance en soi, écoute empathique, communication au sein de l'équipe ;
- **Adaptation au poste de travail :**
  - o Capacités à s'organiser, à réajuster, à progresser, respect des consignes de travail, du secret professionnel, devoir de réserve et de discrétion professionnelle, respect des horaires, de la tenue professionnelle.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL DU POSTE :**

- **S'engager à acquérir les compétences spécifiques soit par le biais d'une formation IBODE ou d'une formation par la VAE.**
- Horaires : [8h00 - 16h00] ; [12h02 - 20h00] en semaine  
[8h00 - 15h10] ; [13h - 20h00] et horaire de garde les week-ends
- Gardes et Astreintes les nuits, du lundi au dimanche : polyvalence sur les différentes disciplines
- Temps de travail annuel : entre 1547 et 1581 h en fonction du nombre de week-end travaillés par an.